

Compte rendu de la séance du conseil municipal du jeudi 07 avril 2016 à 19 heures

Présents : M ENJALBERT Bruno, M TAILHADES Pierre, MME FAIVRE Marylène, M HANRIOT Patrice, MME DJOUADI Nassima (pouvoir M ENJALBERT Bruno) M DUPRE Lucien, MMES CALMEL Corinne (pouvoir à Mme FAIVRE Marylène), LANDES Anne-Marie , MME PECH Claudette, M GAVALDA Raymond , M DUVAUT Patrick , MME PORTAL Joëlle, MME RAVOLET Sylvie, MME HENRIC Marie-Pierre, MME CALAS Patricia, MME MAURY Sylvie, Mme COMBES Catherine, M SYLVESTRE Lucien (pouvoir à M SISQUES Robert) , M SISQUES Robert
Secrétaire : M HANRIOT Patrice

M le maire souhaite préalablement la bienvenue à madame Calas Patricia qui est entrée au conseil municipal consécutivement au décès de Monsieur Launey Jean-François.

Lecture du compte rendu de la séance du 27 février 2016 par Mme Ravolet Sylvie en l'absence de madame Calmel secrétaire de la séance. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour appelle les finances, mais préalablement M le maire propose à l'assemblée de finaliser la phase Avant Projet concernant le programme des travaux sur la digue du Martinet, en choisissant une des solutions parmi les 3 proposées dans l'AVP et valider le calendrier envisagé pour la poursuite de l'opération, qui est présentée conjointement par madame Frédérique Roman du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, et madame Edith Vier, chef du service hydraulique fluviale – Gestion de l'eau au cabinet OTEIS titulaire du marché de maîtrise d'œuvre des travaux de confortement de la digue.

Madame Roman rappelle qu'une étude diagnostique réalisée en 2012 par la communauté de communes du saint-Chinianais a permis de définir un programme de travaux niveau esquisse. Il a mis en évidence un risque de rupture. Construite suite à la crue exceptionnelle de 1875 ; l'entretien irrégulier et hétérogène de cet ouvrage par le passé et les différentes singularités qui le composent aujourd'hui (phénomène de déjointement, présence d'ouvrages qui traversent la digue tels que le canal de l'abbé ou le réseau pluvial, ou encore la maladie des platanes..) font que des interventions d'entretien voire de confortement relativement lourdes doivent être envisagées pour garantir sa stabilité et son efficacité en cas de crue. En 2014, le cabinet GRONTMIJ devenu OTEIS a été retenu pour réaliser les études qui allaient permettre de définir un programme de travaux. Parmi les 3 solutions proposées, la solution n°2 qui consiste en la construction d'un ouvrage neuf pour prendre le relais de la digue actuelle, a été éliminée car trop onéreuse.

Entre la solution n°1 qui correspond au programme de travaux résultant du diagnostic initial et la solution n°3 qui consiste en la création d'un mur de palplanches, le conseil municipal a l'unanimité valide la solution n°3 pour un montant HT de 553 050.00 €, qui présente l'avantage de permettre la conservation des platanes ou l'implantation de nouveaux végétaux et préserver le lieu de promenade.

FINANCES

Le conseil municipal a procédé à l'examen détaillé des budgets primitifs 2016 présentés par M Tailhades, adjoint aux finances. Le budget annexe du service assainissement a été approuvé à l'unanimité pour un montant de 248 382.25 euros. Comme l'exercice précédent, le budget de l'assainissement reversera à la commune une part excédentaire

Le budget principal de la commune s'élève à 4 737 297, 90 euros. Il a été approuvé à 15 voix Pour, 4 voix Contre

Influencé par le rapport rendu dans le cadre de l'audit financier en début de mandat, c'est un budget qui se veut maîtrisé dans la gestion des dépenses de fonctionnement. Interpellé par madame Combes M le maire justifie la baisse du compte fêtes et cérémonies par des changements d'imputations et des choix différents dans la maîtrise de ce poste de dépenses. Concernant l'augmentation du poste « personnel non titulaire » elle est justifiée par le recrutement à plein temps de l'agent en charge de l'urbanisme. Madame Combes souligne que la collectivité aurait pu faire l'économie de ce poste en confiant l'instruction des autorisations d'urbanisme à la communauté de communes. M le maire précise que cet agent se voit confier d'autres charges, comme pendant le congé de maternité de madame Maati la mise en place et le suivi des activités périscolaires. Enfin toujours à l'attention de madame Combes qui s'interroge sur la question de savoir si l'achat de dictionnaires aux élèves entrant en 6^{ème}, un temps abandonné a été remis à l'ordre du jour, il précise que le choix en concertation avec les enseignants s'est porté sur une œuvre littéraire inscrite au programme dont la lecture pourra leur apporter une ouverture d'esprit tout autant profitable.

En investissement, le conseil municipal a programmé la poursuite des études pour la 2^{ème} tranche des travaux de la mise en accessibilité voirie après la réalisation en 2016 de la place Barbacane et d'une 1^{ère} tranche de travaux depuis la CIC jusqu'au Presbytère, la mise en place de la vidéo surveillance, le remplacement du chauffage dans l'Eglise, la réfection du toit de la Poste, et la construction du club house pour l'équipe de rugby, si le groupe est maintenu.

M Sisques considère que le stade de football aurait pu être vendu plus cher. M le maire précise que la vente si elle se réalise a été négociée au dessus de l'estimation des Domaines, et la commune conserve la propriété des vestiaires.

Pour permettre l'équilibre de ce budget le conseil municipal a voté à 15 voix Pour, et 4 Abstentions, la reconduction des taux des impôts directs locaux. Taxe d'habitation (14.94%) Taxe Foncière Propriétés Bâties (26.13%), Taxe foncière sur les propriétés non bâties (81.38 %).

M le maire informe l'assemblée que la salle des anciens a trouvé un acquéreur, qui souhaiterait y installer un bar à vin. En l'état actuel cette salle fermée au public par arrêté municipal du 25/11/2014 consécutivement au passage de la commission de sécurité, ne présente aucun intérêt pour le service public. La cession d'une partie du bâtiment permettrait de réhabiliter et mettre en valeur un secteur du centre urbain très fréquenté, que la commune à l'heure actuelle n'est pas en capacité d'assumer. Dans ce contexte, le conseil municipal approuve à 16 voix Pour et 3 voix Contre, la désaffectation matérielle à l'usage du public et le déclassement formel de la salle dite « salle des anciens » d'une superficie de 66.870m² située au RDC de l'immeuble sis 0010 rue de la Promenade, approuve la cession et autorise M le maire à mener les négociations et à signer tout document à intervenir concernant cette vente.

De même le conseil municipal approuve à 16 voix Pour et 3 voix Contre ; la cession de la parcelle AC 751 au 46 avenue Raoul Bayou pour un montant de 110 000 euros. Madame Combes relève que le conseil n'a pas été informé de la cession du second appartement au mois de novembre dernier. M le maire précise que le conseil municipal a approuvé par délibération du 29 juillet 2014 le principe de la mise en vente des appartements communaux sis 40.44 et 46 avenue Raoul Bayou, et que le notaire n'a pas souhaité d'autres délibérations pour rédiger l'acte. Les procédures légales ont toutes été respectées.

Enfin à l'unanimité le conseil approuve la cession de la parcelle cadastrée AT 44 d'une superficie de 2910m2 en nature de landes, au lieu dit « Pech Rouch » pour un montant de 1000 euros.

A l'unanimité l'assemblée a approuvé l'instauration de la gratification financière pour les étudiants stagiaires de l'enseignement supérieur, qui devient effective pour tous les stages de plus de 2 mois. Egale à 15% du plafond de la Sécurité Sociale depuis le 1^{er} jour du stage elle est exonérée de charges sociales.

Le conseil approuve à l'unanimité la modification du schéma d'assainissement de la commune en vue de classer le hameau de Salabert en zone d'assainissement collectif. Le projet de modification notifié au Préfet, soumis à enquête publique a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur considérant qu'aucune observation n'a été émise par la population.

Enfin pour clore l'ordre du jour le conseil approuve à 15 voix Pour, 3 voix Contre et 1 Abstention la proposition de dénomination et changement de nom de la rue de la Promenade qui devient : avenue Charles Trenet.

M Sisques s'est vivement opposé à ce choix considérant que Charles Trenet n'était pas né à Saint-Chinian.

Sa renommée à Saint-Chinian est uniquement liée au fait qu'il y a appris le piano et le solfège et que mademoiselle Laurens était son professeur.

Dans le cadre des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et conformément à la délibération du conseil municipal du 1^{er} juillet 2015 : M le maire informe le conseil de la fusion de deux régies de recettes en une seule et même régie de recettes « Photocopies-cadastre ».

Au chapitre des questions diverses M le maire précise comme convenu qu'il n'a pas été trouvé de factures pour curage préventif du réseau pluvial, mais uniquement des interventions ponctuelles en cas de réseau bouché.

M Sisques conteste le contenu d'un article de Midi Libre qui précise que la vente du stade de football a été approuvée à l'unanimité. Les membres de l'opposition étant tous opposés à ce projet. Monsieur le maire précise au nom de tous les élus de la majorité, qu'il a interprété cet article différemment.

La séance est suspendue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Fait à Saint-Chinian, le 11 avril 2016
Bruno ENJALBERT
Maire